

NOUVELLES LOCALES

L'honorable sénateur Poirier embarquant pour la capitale fédérale mardi pour assister à l'ouverture du Sénat.

L'hon. Dr D. V. Lantry, secrétaire provincial, était en ville vendredi dernier.

M. J. Léandre Melanson, qui suit les cours militaires à Halifax, est venu passer le lundi avec ses parents.

M. Alfred Bourque de Moncton, est en ville depuis quelques jours.

Le Révérend Père John J. Walsh, M. A., curé de la paroisse de la Sainte-Trinité, St-Jean, vient d'être nommé, par Sa Grandeur Mgr LeBlanc, Vicaire Général du diocèse de St-Jean pour succéder au regretté Mgr Chapman. Le nouveau Vicaire Général a toujours exercé son apostolat à Saint-Jean depuis son ordination, d'abord dans la paroisse de la cathédrale, puis dans la paroisse Sainte-Trinité depuis son ordination. Il est très bien connu comme homme très capable, zélé pasteur, théologien de marque, bon prédicateur et administrateur prudent.

Sa Grandeur Mgr LeBlanc vient de nommer le Révérend E. Savage, curé de la paroisse Saint-Bernard, Moncton, directeur diocésain de l'Association de la Ligue Eucharistique des Prêtres. Le New Freeman, St-Jean.

Vendredi soir, le 12 février, aura lieu au palanquin de Shédiaque une partie de "Hockey" intéressante entre les "Never Was" et les "Never Will Be". Il va sans dire, tout le monde se fera un devoir et un plaisir d'assister à cette joute qui ne manquera pas d'intérêt et dont les profits iront au fonds de Secours des Belges et de la Société de la Croix Rouge. La bataille commencera à 8 heures précises.

JOLI POND. — La semaine dernière, M. Oreste Goguen, de Coogan, désirait à la Compagnie O. M. Melanson, Limitée, un bon qui pouvait être livré une fois préparé à la vente. C'est un beau pond qui indique que le quadrupède avait été bien soigné.

LE FROID DANS L'OUEST

Winnipeg, 27 jan. — Le froid le plus intense enregistré dans tout l'ouest, ce matin, à 2 heures, le mercure est descendu jusqu'à 36 degrés au-dessous de zéro à Winnipeg.

Medailles Présentées Pour Bravoure

DEUX FRERES ONT SAUVE UNE FAMILLE A L'I. P. E.

Charlotte, N. B., 27 jan. 1915. — MM. Samuel et J. W. Arsenault, deux frères qui ont sauvé la famille Reeves d'une noyade certaine sur la Rivière Trout au mois de mars dernier, ont été décorés des médailles de bronze décernées pour bravoure par la Royal Canadian Mounted Association.

On demande pour le prochain terme, dans le district d'école de Dover, No. 18, paroisse de Dorchester, une institutrice de la classe pouvant enseigner le français et l'anglais. S'adresser à ALPHEE R. LEBLANC, Memramcook-West, N. B., 22 déc. 1914. — ac.

On demande

On demande pour le prochain terme, dans le district d'école de Dover, No. 18, paroisse de Dorchester, une institutrice de la classe pouvant enseigner le français et l'anglais. S'adresser à ALPHEE R. LEBLANC, Memramcook-West, N. B., 22 déc. 1914. — ac.

On demande

On demande pour le prochain terme, dans le district d'école de Dover, No. 18, paroisse de Dorchester, une institutrice de la classe pouvant enseigner le français et l'anglais. S'adresser à ALPHEE R. LEBLANC, Memramcook-West, N. B., 22 déc. 1914. — ac.

On demande

On demande pour le prochain terme, dans le district d'école de Dover, No. 18, paroisse de Dorchester, une institutrice de la classe pouvant enseigner le français et l'anglais. S'adresser à ALPHEE R. LEBLANC, Memramcook-West, N. B., 22 déc. 1914. — ac.

On demande

On demande pour le prochain terme, dans le district d'école de Dover, No. 18, paroisse de Dorchester, une institutrice de la classe pouvant enseigner le français et l'anglais. S'adresser à ALPHEE R. LEBLANC, Memramcook-West, N. B., 22 déc. 1914. — ac.

On demande

On demande pour le prochain terme, dans le district d'école de Dover, No. 18, paroisse de Dorchester, une institutrice de la classe pouvant enseigner le français et l'anglais. S'adresser à ALPHEE R. LEBLANC, Memramcook-West, N. B., 22 déc. 1914. — ac.

On demande

COMMENT J'AI GUERI MON CATARRHE

DIT SIMPLEMENT

Pas d'appareils, inhalateur, remèdes, lotions, drogues dangereuses, fumées ou électricité

FAIT DU BIEN JOUR ET NUIT

C'est un nouveau moyen. Quelque chose de tout différent. Pas de lotion, pas de vaporisation, pas de pâte ou crème qui sentent la maladie. Pas d'appareils d'aucune sorte. Rien à fumer ou à avaler. Pas de vapeur, de frictions, ou injections. Pas d'électrification, ni vibration, ni massage. Pas de poudre, ni emplâtre, pas de confinement à la maison. Rien de cela du tout. Du

nouveau et tout différent — quelque chose de délicieux et d'hygiénique — et agit tout de suite. On n'a pas à attendre, à s'implaciter et à payer cher. Vous pouvez cesser le catarrhe en une nuit — et je vais avec plaisir vous dire comment gratis. Je ne suis pas docteur et ce n'est pas un soi-disant prescription de docteur — mais je suis guéri, et mes amis se sont guéris, et vous pouvez vous guérir. Vos souffrances cesseront comme par enchantement.

JE SUIS EXEMPT — VOUS POUVEZ L'ÊTRE

Mon catarrhe était dégoûtant, nausabond. Il me déplaçait. J'avais des idées noires. Cela ruinait ma santé et je n'avais plus d'énergie. Le renoncement, la toux, le crachement, me faisaient rejeter de tous, tant j'avais mauvaise haleine et jusqu'à mes parents qui s'éloignaient de moi. J'étais dégoûté de la vie et j'avais les idées embrouillées. Je savais que cela ne menerait au tombeau, car je sentais la vie s'en aller.

Mais j'ai trouvé un remède et je suis prêt à vous le donner gratis. Ecrivez-moi au plus tôt.

NE RISQUEZ QU'UN SOU

N'envoyez pas d'argent. Rien que vos nom et adresse sur une carte-postale. Dites: "cher Sam Katz, veuillez me dire comment vous avez guéri votre catarrhe et comment je puis guérir le mien." C'est tout ce qu'il y a à dire. Je comprendrai le vous, et vous donnant toute information, gratis, tout de suite. Ne tardez pas. Envoyez la carte-postale ou écrivez-moi une lettre aujourd'hui. Ne touchez pas la page avant de demander ce merveilleux traitement, qui peut faire pour vous ce qu'il a fait pour moi.

SAM KATZ, Chambre D 3105, 142 rue Mutual, Toronto, Ont.

On demande

On demande pour le prochain terme, dans le district d'école de Dover, No. 18, paroisse de Dorchester, une institutrice de la classe pouvant enseigner le français et l'anglais. S'adresser à ALPHEE R. LEBLANC, Memramcook-West, N. B., 22 déc. 1914. — ac.

On demande

On demande pour le prochain terme, dans le district d'école de Dover, No. 18, paroisse de Dorchester, une institutrice de la classe pouvant enseigner le français et l'anglais. S'adresser à ALPHEE R. LEBLANC, Memramcook-West, N. B., 22 déc. 1914. — ac.

On demande

On demande pour le prochain terme, dans le district d'école de Dover, No. 18, paroisse de Dorchester, une institutrice de la classe pouvant enseigner le français et l'anglais. S'adresser à ALPHEE R. LEBLANC, Memramcook-West, N. B., 22 déc. 1914. — ac.

On demande

On demande pour le prochain terme, dans le district d'école de Dover, No. 18, paroisse de Dorchester, une institutrice de la classe pouvant enseigner le français et l'anglais. S'adresser à ALPHEE R. LEBLANC, Memramcook-West, N. B., 22 déc. 1914. — ac.

On demande

On demande pour le prochain terme, dans le district d'école de Dover, No. 18, paroisse de Dorchester, une institutrice de la classe pouvant enseigner le français et l'anglais. S'adresser à ALPHEE R. LEBLANC, Memramcook-West, N. B., 22 déc. 1914. — ac.

On demande

On demande pour le prochain terme, dans le district d'école de Dover, No. 18, paroisse de Dorchester, une institutrice de la classe pouvant enseigner le français et l'anglais. S'adresser à ALPHEE R. LEBLANC, Memramcook-West, N. B., 22 déc. 1914. — ac.

On demande

On demande pour le prochain terme, dans le district d'école de Dover, No. 18, paroisse de Dorchester, une institutrice de la classe pouvant enseigner le français et l'anglais. S'adresser à ALPHEE R. LEBLANC, Memramcook-West, N. B., 22 déc. 1914. — ac.

On demande

On demande pour le prochain terme, dans le district d'école de Dover, No. 18, paroisse de Dorchester, une institutrice de la classe pouvant enseigner le français et l'anglais. S'adresser à ALPHEE R. LEBLANC, Memramcook-West, N. B., 22 déc. 1914. — ac.

On demande

On demande pour le prochain terme, dans le district d'école de Dover, No. 18, paroisse de Dorchester, une institutrice de la classe pouvant enseigner le français et l'anglais. S'adresser à ALPHEE R. LEBLANC, Memramcook-West, N. B., 22 déc. 1914. — ac.

On demande

Conseil Municipal du comté de Kent

Session de Janvier 1915

(Suite)

Proposé par le cons. Lockhart, secondé par le cons. LeBlanc, le rapport du comité soit adopté et les offres mentionnées dans le dit rapport soient acceptées et que le trésorier soit autorisé à payer ces montants au Moniteur et au Times aussitôt l'ouvrage terminé. Adopté.

Ordonné que la somme de \$2 cotisations sur-payées, soit remboursée à Wilfred J. LeBlanc et imputée à la paroisse de Richibouctou.

Ordonné que la somme de \$2.19 soit remboursée à Hazen West, sur preuve suffisante qu'il n'était pas en âge lorsque les cotisations furent faites et que la dite somme soit imputée à la paroisse de Dundas.

Sur motion du cons. Lockhart, Geo. A. Hutchinson, auditeur, soumet son rapport annuel accusant une balance en caisse de 13 courant de \$5,320.16, soit au-delà de \$1000 de plus que l'an dernier à cette date.

Sur motion du cons. LeBlanc, le rapport est adopté.

Proposé par le cons. Morton, appuyé du cons. Bastarache, et résolu que l'évaluation du comté soit faite durant l'année courante et que la somme de \$840 soit prélevée sur le comté pour payer les frais de l'évaluation, dont \$150 pour les évaluateurs, chacun \$50, et les montants suivants: Richibouctou, \$100; Wellington, \$80; Weldford, \$85; Dundas, \$80; St-Louis, \$80; Ste-Marie, \$85; Carleton, \$50; St-Paul, \$40; Acadieville, \$40; Harcourt, \$50; St-Charles, \$40.

Sur motion du cons. Clark, W. E. Forbes, le trésorier du comté, soumet son rapport annuel montrant une balance en caisse de \$5,320.16. Le rapport est adopté.

Le trésorier dit qu'il existe un compte non réglé entre le gouvernement provincial et la municipalité concernant les vieux complexes de pécule et les comptes de l'hôpital provincial. Ces comptes seront probablement réglés dans un avenir rapproché.

Geo. A. Hutchinson est nommé auditeur au même salaire que l'an dernier.

W. E. Forbes est nommé trésorier au même salaire que l'an dernier.

Le cons. Clark demande quels sont les revenus provenant des licences de colporteurs. La somme de \$112-a été payée au trésorier par le secrétaire pour de telles licences.

Le cons. Murphy dit qu'un seul individu a payé \$51 p. ur sa licence. C'était un non-résident. Le cons. Bastarache dit que beaucoup de Juifs viennent à Bouctouche par les chars et font beaucoup de business. Il propose qu'Arcade Allain soit nommé inspecteur au salaire de \$15 par an.

Le cons. Lockhart dit que les deux vieux inspecteurs, R. McDonald, de Richibouctou, et Jos. P. Gallant, de Dundas, ont rempli leurs devoirs d'une manière satisfaisante et devraient être nommés de nouveau.

Le cons. Bastarache dit que l'inspecteur Gallant ne s'est pas montré souvent à Bouctouche et il est nécessaire d'avoir un inspecteur à cet endroit.

Le cons. Clark dit que les conseillers devraient prêter main-forte pour assurer la mise en vigueur de la loi et les percepteurs devraient en faire autant.

Le cons. Bourgeois dit que bien que la nomination d'un homme de Dundas lui serait agréable, d'un autre côté, Bouctouche est un point plus central à cause du chemin de fer, et il est d'avis qu'on devrait faire le choix d'un homme de Bouctouche pour assurer la mise en vigueur de la loi dans le sud du comté. Il voudrait que trois inspecteurs fussent nommés aux endroits suivants: à Bouctouche, pour le sud; à Richibouctou, pour le nord; et à un point dans l'ouest du comté.

Le cons. Bourdreaux partage l'opinion du cons. Bourgeois.

Le cons. Lockhart dit qu'il ne saurait s'accorder avec le cons. Bourgeois et il propose que R. McDonald et Jos. P. Gallant soient nommés inspecteurs à \$15 chacun par an.

Le cons. Bastarache propose que des inspecteurs soient nommés à Richibouctou, Bouctouche et Harcourt respectivement.

Sur motion du cons. Bordages, l'inspecteur McDonald est entendu.

Le cons. Melanson dit qu'il faut prendre les mesures nécessaires pour éloigner du comté les colporteurs.

Le cons. Murray dit qu'il faut prendre les mesures nécessaires pour éloigner du comté les colporteurs.

Proposé par le cons. Murray que R. McDonald soit nommé inspecteur au salaire de \$15 par an. Adopté.

Proposé par le cons. Lockhart que Jos. P. Gallant soit nommé inspecteur au salaire de \$15 par an. La motion n'est pas appuyée.

Proposé par le cons. Clark que Thomas Delaney soit nommé inspecteur au salaire de \$15 par an. Adopté.

Sur motion du cons. Murray, \$10 sont ajoutés au salaire de chaque inspecteur.

Le conseil s'ajourne jusqu'à 2 h. p. m.

Jeudi, 14 janvier 1915, 2 h. p. m.

Le conseil est appelé à l'ordre à 2 h. p. m., tous les conseillers étant présents.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Sur motion du cons. Lockhart, le conseil prend en considération la requête présentée au secrétaire, concernant l'acte des licences d'auberges.

Sur motion du cons. Clark, George Jardine est entendu contre la requête et soumet une contre-requête d'un nombre de contribuables de la paroisse de Richibouctou, ainsi qu'une lettre de Mme Wm. McMichael et des déclarants solennelles faites par Edward Hannay et James Jardine.

M. John Munde prend la parole.

nomme les cons. F. O. Richard, Bastarache et Murray pour constituer le comité de la prison.

Sur motion du cons. Clark, les cons. Bordages et Murphy sont nommés membres du comité de juillet.

Sur motion du cons. Arsenault, il est ordonné que la somme de \$2.35, montant surpayé par Pat. Swift, percepteur de cotisations, lui soit remboursée et imputée à la paroisse de Harcourt.

Sur motion du cons. Bourdreaux, un salaire stipendié de \$25.00 est voté à J. H. Powell, magistrat stipendié de la paroisse de Wellington, et il est ordonné que ce montant soit prélevé annuellement sur la dite paroisse.

Le cons. Clark s'enquiert si les rapports des différents magistrats stipendiés ont été reçus.

Le secrétaire répond dans la négative.

Sur motion du cons. Bourgeois, il est ordonné que la somme de \$3.53, cotisations payées sur la liste des délinquants, 1912, soit payée à Théotime Hébert et imputée à la paroisse de Dundas.

Le cons. Maillet donne avis que demain à 10 h. a. m. il proposera un règlement pour réglementer le trafic sur un certain chemin dans la paroisse de St-Charles.

Le conseil s'ajourne pour permettre au comité des finances de siéger.

Vendredi, 15 janvier 1915, 10 h. a. m.

Le conseil est appelé à l'ordre à 10 h., tous les conseillers étant présents.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Ordonné que la somme de \$1.96, payée de trop par Michel Girouard, lui soit remboursée et imputée à la paroisse de Wellington.

Le cons. Bastarache propose que le compte de R. A. Irving, \$11.40, pour préparer les documents nécessaires pour envoyer le jeune Melanson à l'École de Réforme, soit payé.

Résolu que cette question soit renvoyée jusqu'à 2 heures de l'après-midi.

Résolu que Bruce Brown soit nommé gardien de la station du feu de Richibouctou au même salaire que l'an dernier.

Sur motion du cons. Vautour, il est ordonné que la somme de \$1.50, payée de trop par Joseph J. Babineau, lui soit remboursée et imputée à la paroisse d'Acadieville.

Le préfet donne lecture d'une communication de l'Hôpital de Moncton demandant un octroi de \$600, et disant que si on ne se rend à cette demande, l'Hôpital refusera de recevoir tout patient public venant du comté de Kent après l'expiration de la présente année.

Le conseil donne la parole au Dr Bourque. L'octroi de \$500 est laissé en suspens.

Le secrétaire présente un rapport disant qu'il y avait 844 contribuables en 1914 dans la paroisse de Richibouctou.

Le greffier de la paix dit que selon lui la requête présentée au conseil en vertu de l'acte des licences d'auberge et demandant un plébiscite, est conforme à la loi.

Le vote étant pris, il est ordonné que la requête soit agréée. Pour, 16; contre, 5.

Le conseil s'ajourne jusqu'à 2 h. p. m.

Vendredi, 15 janvier 1915, 2 heures p. m.

Le conseil est appelé à l'ordre à 2 heures, tous les conseillers étant présents.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le préfet annonce qu'il y aura une assemblée en rapport avec le Fonds Patriotique Canadien à 4 heures cet après-midi.

Les noms de Clovis Manzerolle et Frank J. Allain sont ajoutés à la liste des mesurateurs de bois de service du comté.

Le cons. Vautour dit que la somme de \$21, deniers des indigents, a été payée au trésorier du comté par le percepteur des taxes et versée à l'avoir de la paroisse d'Acadieville.

Lecture et adoption de la liste des affaires de paroisse de Weldford pour 1915.

Lecture et adoption de la liste des officiers de paroisse de Dundas pour 1915.

Lecture et adoption de la liste des officiers de paroisse de Saint-Marie pour 1915.

Lecture et adoption de la liste des officiers de paroisse de Wellington pour 1915.

Lecture et adoption de la liste des officiers de paroisse de Harcourt pour 1915.

Lecture et adoption de la liste des officiers de paroisse de Richibouctou pour 1915.

Sheriff's Sale

There will be sold at Public Auction, in front of the Court House, in Dorchester, in the County of Westmorland, on Wednesday, the 31st day of March, A. D. 1915, at the Hour of two o'clock, in the afternoon all the right, title, interest, use, possession, property, claim and demand, either at law or in equity which Baptiste M. Poirier now has or had on the 2nd day of September 1910, when a memorial of Judgement was duly recorded among the records of Deeds, &c. within my bailiwick, at the suit of Ernest A. Smith against the said Baptiste M. Poirier in, to, out of, or upon the following described lands:

"All that certain lot of land situated at Shédiaque, bounded on the North by the Shédiaque River, on the East by the Shédiaque Bay, South by land of Frank Poirier or southern half of homestead lot of late Maximin Poirier, and on the West by the Post Road from Shédiaque to Bouctouche, containing forty five acres more or less, being the lot of land on which said Baptiste M. Poirier resides.

"Also all the land conveyed and described in and by a deed dated the 17th day of October A. D. 1881, made by Maximin Poirier, son of the late Maximin Poirier to said Baptiste M. Poirier by the name of John B. Poirier and others which deed is registered in the Westmorland County Records by the Number 37963, folio 203, Libro U, & the 24th day of October, A. D. 1884."

Also the right, title and interest which the said Baptiste M. Poirier had on the 2nd day of September, A. D. 1910, in all other lands whatsoever situated and howsoever described in my bailiwick. Together with all and singular the privileges and improvements thereon, the same having been seized, levied upon and taken under and by virtue of an execution issued out of the Westmorland County Court against the said Baptiste M. Poirier at the suit above mentioned.

Dated at the Sheriff's Office in Dorchester, in the County of Westmorland, this Twelfth day of January, A. D. 1915.

GEO. B. WILLET, Sheriff.

On demande

On demande, dans le district d'école de Rosaireville, No. 4, une institutrice de 3e classe. Pour toute information, s'adresser à FIDÈLE AUCOIN, Rosaireville, N.B., 16 jan.—2 ins.

Taure egare

Une taure Ayrshire rouge et blanche, l'oreille gauche coupée et fendue, et deux cochons dessous l'oreille droite et une coche dessus avec étiquette portant le nom P. B. Bodro, V., s'est égarée. Quiconque en aurait connaissance voudra bien en avvertir le sous-signé.

ALBENI BOUDREAU, Bouctouche-Village, N. B., 14 déc. 1914.—ac.

On demande

On demande pour le prochain terme, dans le district d'école de Dover, No. 18, paroisse de Dorchester, une institutrice de la classe pouvant enseigner le français et l'anglais. S'adresser à ALPHEE R. LEBLANC, Memramcook-West, N. B., 22 déc. 1914. — ac.

On demande

On demande pour le prochain terme, dans le district d'école de Dover, No. 18, paroisse de Dorchester, une institutrice de la classe pouvant enseigner le français et l'anglais. S'adresser à ALPHEE R. LEBLANC, Memramcook-West, N. B., 22 déc. 1914. — ac.

On demande

On demande pour le prochain terme, dans le district d'école de Dover, No. 18, paroisse de Dorchester, une institutrice de la classe pouvant enseigner le français et l'anglais. S'adresser à ALPHEE R. LEBLANC, Memramcook-West, N. B., 22 déc. 1914. — ac.

On demande

On demande pour le prochain terme, dans le district d'école de Dover, No. 18, paroisse de Dorchester, une institutrice de la classe pouvant enseigner le français et l'anglais. S'adresser à ALPHEE R. LEBLANC, Memramcook-West, N. B., 22 déc. 1914. — ac.

On demande

On demande pour le prochain terme, dans le district d'école de Dover, No. 18, paroisse de Dorchester, une institutrice de la classe pouvant enseigner le français et l'anglais. S'adresser à ALPHEE R. LEBLANC, Memramcook-West, N. B., 22 déc. 1914. — ac.

On demande

On demande pour le prochain terme, dans le district d'école de Dover, No. 18, paroisse de Dorchester, une institutrice de la classe pouvant enseigner le français et l'anglais. S'adresser à ALPHEE R. LEBLANC, Memramcook-West, N. B., 22 déc. 1914. — ac.

On demande

On demande pour le prochain terme, dans le district d'école de Dover, No. 18, paroisse de Dorchester, une institutrice de la classe pouvant enseigner le français et l'anglais. S'adresser à ALPHEE R. LEBLANC, Memramcook-West, N. B., 22 déc. 1914. — ac.

On demande

On demande pour le prochain terme, dans le district d'école de Dover, No. 18, paroisse de Dorchester, une institutrice de la classe pouvant enseigner le français et l'anglais. S'adresser à ALPHEE R. LEBLANC, Memramcook-West, N. B., 22 déc. 1914. — ac.

On demande

On demande pour le prochain terme, dans le district d'école de Dover, No. 18, paroisse de Dorchester, une institutrice de la classe pouvant enseigner le français et l'anglais. S'adresser à ALPHEE R. LEBLANC, Memramcook-West, N. B., 22 déc. 1914. — ac.

On demande

On demande pour le prochain terme, dans le district d'école de Dover, No. 18, paroisse de Dorchester, une institutrice de la classe pouvant enseigner le français et l'anglais. S'adresser à ALPHEE R. LEBLANC, Memramcook-West, N. B., 22 déc. 1914. — ac.

On demande

On demande pour le prochain terme, dans le district d'école de Dover, No. 18, paroisse de Dorchester, une institutrice de la classe pouvant enseigner le français et l'anglais. S'adresser à ALPHEE R. LEBLANC, Memramcook-West, N. B., 22 déc. 1914. — ac.

On demande

LA GUERRE.

ET L'huile d'Olive

La consommation d'huile d'olive dans le Canada et les États-Unis pendant les six dernières années aurait augmenté de presque dix fois des années précédentes. Comme remède pour les défauts de digestion, pour la constipation et comme aide pour le fonctionnement du foie et comme tonique au système en nourrissant les tissus et donnant l'avantage des spécialistes d'Europe et d'Amérique nous disent que c'est absolument le remède par excellence. Etant bien mieux digéré par les personnes d'état de santé